



ANNEXE 3

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉVUS PAR L'ARTICLE R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE

1. Organes de Direction, de surveillance et de contrôle

Les informations relatives aux organes de Direction, de surveillance et de contrôle de la Société sont exposées à la section 14.1 du document de référence de la Société.

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ▶ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- ▶ Affectation du résultat et fixation du dividende.
- ▶ Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- ▶ Approbation d'un engagement réglementé soumis aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de Monsieur Philippe Berterottière, Président-Directeur général (retraite complémentaire).
- ▶ Approbation d'un engagement réglementé soumis aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de Monsieur Philippe Berterottière, Président-Directeur général (indemnité relative à une clause de non-concurrence).
- ▶ Approbation d'un engagement réglementé soumis aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de Monsieur Philippe Berterottière, Président-Directeur général (indemnité en cas de rupture de mandat).
- ▶ Ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Jacquier en qualité d'administrateur.
- ▶ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Blanchard en qualité d'administrateur.
- ▶ Nomination de Madame Michèle Azalbert en qualité d'administrateur.
- ▶ Nomination de Monsieur Christian Germa en qualité d'administrateur.
- ▶ Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.
- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.
- ▶ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Philippe Berterottière, Président-Directeur général.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions de la Société détenues par celle-ci ;
- ▶ Décision à la suite de l'instauration d'un droit de vote double de droit par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 ; rejet de la mesure et modification des articles 31.1 et 31.2 des statuts afin de conserver des droits de vote simples.

RÉSOLUTION RELATIVE AUX POUVOIRS

- ▶ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.